



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - juin 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.


Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 94 expulsions de lieux de vie informels.		Au moins 436 tentes et 285 bâches saisies.
	Au moins 14 arrestations lors des expulsions.		Au moins 203 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 164 duvets et 353 couvertures saisis.		Au moins 86 sacs saisis.
	Au moins 54 matelas saisis.		Des vêtements ont été saisis au moins 44 fois.
	Au moins 16 vélos ont été saisis.		Au moins 5 chaises ont été saisis.

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux. HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet 2020, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Les 04/06, 11/06 et 19/06, HRO enregistré à des opérations de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s à monter dans des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais.

Le 04/06, l'opération d'expulsion de la Friche Magnésia, certaines personnes ont témoigné avoir été victimes de violences policières. Un mineur de 14 ans a été gazé par la police et s'est vu dire « ici c'est la France, c'est pas un pays arabe ». Les forces de l'ordre l'ont forcé à sortir de sa tente, l'ont poussé et l'ont empêché de récupérer ses affaires personnelles. Il a également vu une personne être poussée puis frappée par la police. Une personne a vu sa tente être lacérée et gazée alors qu'elle se trouvait encore à l'intérieur. Un individu a tenté de récupérer ses médicaments mais les forces de l'ordre l'en ont empêché. Une personne a été réveillée par un coup de pied. Il a fait part de son souhait de rester ici, les policiers l'ont frappé à coup de matraques, l'ont attrapé par le col et l'ont traîné jusqu'au bus de force. Toutes les affaires personnelles ont été saisies : le 04/06, 53 tentes et 48 bâches ont été saisies.

Le 11/06, lors de l'opération d'expulsion du pont Faidherbe, les personnes ont été réveillées sans la présence des traducteurs puis ont été escortés en petit groupes par des représentants des forces de l'ordre puis systématiquement palpés avant d'être forcé à monter dans les bus de mise à l'abri. Toutes les affaires personnelles ont été saisies : le 11/06, 97 tentes et 23 bâches ont été saisies.

 Le 02/06, les observateur.trice.s HRO ont observé un usage disproportionné de la force et de la violence de la part des forces de l'ordre. Effectivement, ont été retrouvés sur les lieux suite à cet usage disproportionné de la force :

- au moins 13 balles de LBD ;
- au moins 6 grenades de désencerclement (dont une qui n'avait pas explosée) ;
- au moins 10 porte-retard de grenade lacrymogène MP7 ;
- un nombre colossal de culots propulsifs de dispositifs de propulsion à retard de gaz lacrymogène : blanc (portée 100 m), noire (portée 50 m) et vert (portée 40 m).

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation :



34 tentatives d'intimidation :

Un.e observateur.trice a été menacé d'outrage à agent une fois après avoir dénoncé le système étatique des expulsions et des saisies d'effets personnels. Une observateur.trice a été arrêtée et mise en garde à vue pour outrage à agent également. Un.e représentant.e des forces de l'ordre a demandé à ce que les visages des observateur.trice.s soient bien filmés pour alimenter un procès-verbal sur la présence de HRO sur un terrain privé. Les observateur.trice.s HRO ont subi des contrôles d'identité arbitraires à 20 reprises ; un.e représentant.e des forces de l'ordre a dit à un.e observateur.trice que le permis de conduire n'était pas une pièce d'identité suffisante et qu'il fallait présenter une carte d'identité nationale ou un passeport pour justifier de son identité ; des représentant.e.s des forces de l'ordre ont demandé aux observateur.trice.s HRO de changer leur adresse postale principale pour mettre celle de Calais sur leurs documents d'identité 2 fois. Les observateur.trice.s ont été escorté.e.s au moins 10 fois. Le convoi des forces de l'ordre réalisant les expulsions ont mis en danger des observateur.trices en s'arrêtant sur l'autoroute et en les bloquant.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de juin 2021 alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.